



# Journée internationale des droits de l'enfant

## *Position de la Collectivité Territoriale de Guyane*

**Aujourd'hui, lundi 20 novembre, est la journée internationale des droits de l'enfant. C'est l'opportunité, pour la Collectivité Territoriale de rappeler la place toute particulière que tient ce public dans sa stratégie de développement du territoire.**

Pour mémoire, Cette journée correspond à la date anniversaire de l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), le 20 novembre 1989, par l'Organisation des Nations Unies.

Il s'agit d'un temps pour mettre en avant le statut protégé des enfants et leurs droits fondamentaux : l'éducation, le soin, l'expression, la dignité. Cependant, promouvoir les droits des enfants, c'est d'abord leurs créer les conditions sociales, économiques et culturelles d'où la nécessité de ce rappel.

Or, la Guyane a des particularismes que l'on présente plus. Il s'agit de la région la plus jeune de France, avec une démographie exponentielle et une population fortement dépendante des minimas sociaux. De plus, elle reste un territoire à maîtriser pour permettre l'accès de tous aux dispositifs.

Raison pour laquelle, de par ses compétences et sous l'impulsion de la volonté politique de son Exécutif, la Collectivité territoriale de Guyane accorde une grande attention à l'enfant dans ses programmes et ses services.

Ils visent notamment au développement optimal dès la petite enfance avec l'accompagnement proposé par les Centres de Protection Maternelle et Infantile mais également de manière indirecte via les dispositifs subventionnés ou gérés par la CTG (crèches, assistantes maternelles...).

Dans le cas où, malheureusement, l'enfant n'évoluerait pas dans un environnement favorable, la CTG intervient également via les services de l'Enfance en Danger (son réseau d'assistantes sociales, les centres de l'ASE, les familles d'accueils...).

En outre, le défi de la Collectivité Territoriale de Guyane, c'est supporter une approche stratégique pour la réalisation d'actions au plus proche de la population. Et concernant la jeunesse, tous les créneaux ont été investis.

Pour n'en citer qu'un, une des priorités est l'accès à la formation. Car construire des murs ne suffit pas à leur donner les moyens d'assumer leur avenir, un important travail de concertation avec le rectorat a été réalisé sur la cartographie des formations et continue d'être en cours. En complément, des dispositifs d'accompagnement ont été maintenus ou développés dans l'optique de favoriser l'accès à l'instruction pour l'ensemble des enfants de Guyane : de la rénovation de l'internat de Maripasoula à l'organisation des transports scolaires.

D'ailleurs, après un état des lieux des moyens (infrastructures et ressources humaines), l'exécutif de la CTG a souhaité le lancement d'un vaste plan pour améliorer les conditions d'accueil de ce public dans les différents centres du territoire.

Les choses avancent, c'est indéniable. La quasi-totalité des projets figurant dans les politiques sont en cours ou ont été, à minima, amorcés. Le Président Rodolphe Alexandre a conscience que répondre aux besoins du territoire ne pourra se faire qu'au dénouement d'un travail sans relâche. Mais l'enjeu vaut toute l'énergie déployée : dépasser l'idéal de la simple promotion des droits des jeunes guyanais pour faire une réalité au quotidien.

COMMUNIQUÉ